Image not found or type unknown

utilisation et droit des enfants sur une résidence secondaire dan

Par **surfboard**, le **21/09/2011** à **14:00**

Bonjour,
Mon père étant décédé l'an dernier, je suis héritier entre autres, d'une résidence secondaire avec mon frère et ma mère.Ma question est:ai-je un droit d'utilisation, je dis bien utilisation de types séjours ou vacances,sans avoir à faire la demande à ma mère qui ne souhaite pas prêter sa maison sans sa présence ! puis je en disposer contre son gré de par le droit !
Avec mes remerciements
Cordialement..

Par **Domil**, le **21/09/2011** à **14:31**

Est-ce que votre mère a l'usufruit ?

Par **surfboard**, le **21/09/2011** à **16:01**

Bonjour, oui ma mère à l'usufruit
merci de votre suivi.

Par **Domil**, le **21/09/2011** à **16:02**

Donc elle est chez elle (mais pas vous), elle a le droit d'accueillir qui elle veut, quand elle le veut. Elle a aussi le droit de louer, si elle le désire.

Par **surfboard**, le **21/09/2011** à **16:24**

Bon ! je vais donc devoir affronter les tiraillements d'une belle mère et sa belle fille ! la vie n'est pas simple !
Encore merci pour votre réponse !
Cordialement

Par **Claralea**, le **22/09/2011** à **01:12**

Si vous aviez l'habitude d'y aller en vacances du vivant de votre père, elle devrait pouvoir comprendre que vous desirez continuer comme avant.
C'est vrai qu'etant usufruitière, elle peut vous en interdire l'acces. Mais elle ne pourra pas la vendre sans votre signature.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés